

**COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du 09 octobre 2024

Date de convocation : 30 septembre 2024
Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 14
Votants : 09

Président de séance : Stéphane SIMON
Secrétaire de séance : Caroline PORTHEAULT

Titulaires et suppléants présents : Mme Isabelle COLLIN, M. Matthieu DEVALLAND, Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, M. Arnaud MABIRE, Mme Francine MARAGLIANO, Mme Martine PHILIPPE, M. Patrick POINTEAU, Mme Laure SALVAT, M. Stéphane SIMON.

Assistaient à la séance : Mme Vanessa BELIN – OT, M. Fabien GROUSELLE – EPN, Mme Marion HOSSIN – OT, Mme Caroline PORTHEAULT – OT.

Titulaires et suppléants excusés : Mme Lysiane BANDELIER, Mme Viviane BERTOUT-BARBEY, M. Philippe BRETON, Mme Manon KALUZA, M. Romain MOHAMMEDI, M. Raphaël NORBLIN, M. Emmanuel ROUSSEL, Mme Noémie VIEILLE.

Délibération n°16/2024 – Budget 2024 – Constitution de provisions pour charges de personnel

VU l'instruction comptable M4,
VU la délibération n°10/2022 du 24 mai 2022 – Budget 2022 – Constitution de provisions pour charges de personnel,
VU la délibération n°02/2024 du 06 mars 2024 – Budget Primitif 2024
Vu la délibération n°05/2024 du 22 mai 2024 – Budget 2024 – Décision modificative n°1

Parmi les principes généraux de comptabilité, le principe de prudence implique de prévoir dans les charges de l'établissement, la passation de provisions destinées à couvrir les risques et charges que des événements, inhérents à l'activité de l'EPIC, survenus ou en cours, rendent probables.

Un départ à la retraite s'est concrétisé au sein de l'EPIC au 01/09/2024 et le second est prévu début février 2025. Notre guide-conférencier fera aussi valoir ses droits à la retraite au plus tôt au dernier trimestre 2025. Ces départs donneront lieu au versement d'indemnités de fin de carrière.

Une provision pour charges de personnel est déjà constituée par anticipation et son solde demande à être réévalué (sous-estimation du calcul des indemnités et charges salariales afférentes).

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée (9 voix pour soit l'unanimité) :

- **APPROUVE** la constitution d'une provision complémentaire pour risques et charges de 20 000 € en vue des indemnités de départ à la retraite à intervenir.

PRÉFECTURE DE L'EURE

17 OCT. 2024

ARRIVÉE

Certifié exécutoire le 09 octobre 2024
Transmis en Préfecture le 15 / 10 / 2024
Publié le 21 / 10 / 2024


Le Président,
Stéphane SIMON